

Dossier syndic : le suivi

par Charles Roy, M.Ps., Président
charlesr4@sympatico.ca

En mars 2010, nous remettons personnellement à la présidente de l'Ordre, un imposant rapport détaillé concernant les plaintes formulées par une centaine de psychologues, en regard du processus disciplinaire, plaintes portant plus particulièrement sur l'étape de l'enquête. Notons toutefois au passage que certains parmi les témoignages que nous avons reçus faisaient état des comportements adéquats de certains syndics.

Madame Charest était accompagnée à ce moment de Me Jean K. Samson, avocat et ancien président de l'Office des professions. La présidente nous avait alors affirmé avoir pris au sérieux le contenu du rapport et s'était engagée à intensifier le processus d'amélioration continue de la fonction disciplinaire de notre Ordre. Les psychologues qui vivaient des malaises en lien avec le déroulement du processus d'enquête étaient par ailleurs explicitement invités à communiquer par écrit avec la présidente pour l'en informer.

Depuis plus d'une année donc, l'Ordre s'active à ce dossier. De notre côté, nous avons continué à recevoir des plaintes portant sur les mêmes problèmes, bien qu'en apparence moins nombreuses. Il appert également à la lumière de nos informations que, malgré nos fréquentes exhortations, peu de psychologues aient communiqué avec la présidente pour signaler les inconduites observées. Il semble que le manque de temps, le stress lié à l'enquête, le fait que l'Ordre ne puisse intervenir pendant qu'une plainte est en cours de traitement, l'effet de ressasser ces moments pénibles ne serait-ce qu'en écrivant à la présidente, bref, tout ça fait que l'Ordre aurait reçu peu d'informations sur ce qui continue de causer problème dans les pratiques disciplinaires.

Compte tenu des plaintes que nous continuons de recevoir, notre conseil d'administration a demandé d'adresser une missive à la présidente de l'Ordre pour demander légitimement quelles actions avaient été entreprises pour corriger la situation, en référence aux différents problèmes soulevés dans le rapport. Notre requête était motivée par la demande de nos membres qui souhaitent voir concrètement une amélioration du processus disciplinaire, d'autant plus que nous avons investi beaucoup de temps, d'énergie et de ressources financières dans notre démarche d'enquête et que nous sommes redevables à tous les psychologues qui se sont adressés à nous.

Soulignons quelques éléments positifs dans ce dossier. Tout d'abord, notre demande de recevoir copie de la résolution adoptée par le conseil d'administration de l'Ordre

à la suite du dépôt du rapport de l'APQ concernant le processus disciplinaire de l'OPQ, a obtenu gain de cause. Le conseil d'administration de l'OPQ a accepté, à sa réunion de février 2011, de lever le huis clos et de nous transmettre copie de la résolution, qui stipule les objectifs de « *Poursuivre l'amélioration des processus et des attitudes du Bureau du syndic, notamment en favorisant les échanges avec l'inspection professionnelle, de manière à optimiser le rôle de chacun* » ainsi que « *De revoir la procédure d'enquête du Bureau du syndic afin d'y apporter les améliorations nécessaires et les adaptations requises par les projets de loi 75 et 21.* » Ce qu'il y a d'intéressant dans ces propositions c'est que les efforts ne portent pas uniquement sur les processus mais également sur les attitudes du Bureau du syndic.

Autre élément positif que nous avons appris dans la missive de la présidente en date du 26 avril 2011, c'est que « *la procédure d'enquête du Bureau du syndic est en révision et sera vraisemblablement traitée au cours de la prochaine réunion du Conseil (juin 2011).* » Dès qu'elle sera adoptée, elle sera rendue *accessible à tous les membres et au public*.

Comme Madame Charest le mentionne dans sa dernière lettre, l'Ordre a *la volonté d'agir dans le meilleur intérêt du public qu'il a le mandat de protéger, mais également dans le respect des psychologues et de la profession*. Cette affirmation nous permet d'espérer que tout sera fait pour corriger le tir dans le but d'assurer que le processus disciplinaire respecte également les psychologues. D'autant plus qu'il y va de la réputation de la profession, et de celle de l'Ordre qui chapeautera sous peu d'autres professionnels faisant l'exercice de la psychothérapie.

Malgré les plaintes que nous avons reçues récemment, il semble que le dossier avance et que nous devrions avoir des résultats concrets sous peu. Ces résultats devraient émerger de la prochaine rencontre du conseil d'administration de l'Ordre, prévue le 17 juin prochain. Les membres de l'APQ, qui sont de surcroît membres de l'Ordre des psychologues, et qui nous réclament des nouvelles, pourront enfin constater, nous l'espérons, que leur Ordre a su prendre les mesures requises pour régler ce problème.

Nous escomptons donc que nos efforts n'aurent pas été inutiles et que des moyens concrets seront mis en place. Nous continuons de suivre ce dossier.